

**Séance du 08 Avril 2008**

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Rapport supplémentaire** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rattacher à la séance du Conseil Municipal un rapport supplémentaire relatif au contrat de location saisonnière de l'ancien Office du Tourisme – Accord à l'unanimité.

### **1 – Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transports de Perpignan (SIST) : Désignation de deux délégués titulaires.**

Après avoir constaté les candidatures :

➤ liste « SAINTE MARIE EQUILIBRE »

- Mme PORTUS Sabine
- M. MALE Jean-Luc

➤ liste « UNE MAIRIE OUVERTE A TOUS »

- Mme SACCHI-RODRIGUES Chantal
- 

Le conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret.

Après dépouillement, sont élus :

- Mme PORTUS Sabine
- M. MALE Jean-Luc

### **2 – Association des Communes Maritimes du Languedoc Roussillon.**

Après avoir constaté les candidatures de :

➤ liste « SAINTE MARIE EQUILIBRE »

- Titulaire : M. ROIG Pierre
- Suppléant : Mme TETART Odile

➤ liste « UNE MAIRIE OUVERTE A TOUS »

- Titulaire : Mme MERCE Aline
- Suppléant : M. BADIER Bruno

Le conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à la dite association.
- PROCEDE à l'élection de deux représentants.

Sont élus :

- Titulaire : M. ROIG Pierre
- Suppléant : Mme TETART Odile

### **3 – SAGAN : désignation de quatre représentants au Conseil d'Administration.**

Après avoir constaté les candidatures de :

► liste « SAINTE MARIE EQUILIBRE »

- ROIG Pierre
- BOLTE Charles
- SANGUIGNOL Albert
- LOZANO Henri

► liste « UNE MAIRIE OUVERTE A TOUS »

- SACCHI RODRIGUES Chantal
- BADIER Bruno

Le Conseil Municipal procède à l'élection.

Sont élus :

- ROIG Pierre
- BOLTE Charles
- SANGUIGNOL Albert
- LOZANO Henri

### **4 – Indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.**

A l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à Monsieur Claude CLOPES, Comptable du Trésor, en sa qualité de Conseil Economique et financier de la Commune.

- **DIT** que ces crédits nécessaires sont inscrits au BP de l'exercice en cours.

### **5 – Débat d'Orientation Budgétaire**

Après avoir :

- discuté des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigurent les priorités du BP 2008.
- été informé sur l'évolution de la situation financière de la Commune.
- donné aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Collectivité.

Le Conseil Municipal prend acte du débat. (excepté Mme Sacchi Rodrigues Chantal)

## **6 – Contrat de location saisonnière ancien Office du Tourisme**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de louer ce local, pour la saison 2008, soit du 12 Avril 2008, au 30 Septembre 2008, à Mme Marlène MONTEIRO, domiciliée 10 Rue Robert Schuman à Saint Cyprien – 66750.
- **FIXE** à Deux Mille Cinq Cent euros, le montant du loyer pour la saison 2008.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

Fait à Sainte Marie la Mer,  
Le 11 Avril 2008

Pierre ROIG  
Maire de Sainte Marie  
Conseiller Général